

# AYEZ LES BONS GESTES POUR EVITER LES VOLS DE VELOS



Les utilisateurs de vélos sont de plus en plus nombreux et malheureusement les vols se multiplient ! Comme partout en France, des vélos sont régulièrement volés sur notre commune. Lorsque ces derniers sont retrouvés, il est difficile d'identifier leurs propriétaires et de les leur restituer.

## Quelques règles simples pour éviter le vol de votre vélo :

- **Attachez toujours votre vélo sur un point fixe** même pendant les arrêts de courte durée ou chez soi.
- **Choisissez un lieu clos et fermé** : un vol sur deux a lieu dans les halls, les parties communes d'immeuble ou les jardins. A défaut, accrochez votre vélo dans un endroit fréquenté et bien éclairé.
- **Achetez le bon antivol** : l'**antivol U** de haute qualité est la meilleure parade contre le vol. L'**antivol de cadre** constitue une deuxième barrière. **Les écrous**, notamment pour la selle et la roue avant, sont un plus pour sécuriser les parties amovibles du vélo.

## Autres conseils pratiques :

- **Evitez de laisser des accessoires clipsables** (éclairage notamment).
- **Signaler le vol à la police municipale** qui récupère des vélos en objets trouvés.
- **Faites marquer votre vélo** : le marquage Bicycode® consiste à marquer sur le cadre du vélo un numéro unique et préenregistré dans un fichier national consultable par les services de Police (nationale et municipale). En cas de vol, déposez plainte au commissariat (pré plainte en ligne possible), précisez votre numéro de marquage Bicycode® et déclarez votre vélo volé sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org).